

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

VILLE DE CAYENNE

Autorisation environnementale
unique

ZAC de PALIKA

Confortement du Mont Lucas



Maître d'Ouvrage

EPFAG



La Fabrique Amazonienne
14, Esplanade de la Cité d'Affaire
97351 MATOURY
Tel : 0594 38 77 00
Fax : 0594 38 77 01

Bureau d'études



Guyane Technique Infrastructure

517 i Route de Suzini
97354 REMIRE-MONTJOLY
Tel : 0594 35 18 10
Fax : 0594 35 18 53

Phase

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Intitulé document

RESUME NON TECHNIQUE

Date

Juin 2019

Référence

16200-EHY-EIM-ME-011-B

Modification

Indice	Date	Objet	Emis	Vérif.
A	07/09/18	Création de document	CEJ	FAC
B	15/11/18	Mise à jour	LUN	FAC
C	12/06/19	Mise à jour suivant remarques MRAe	LUN	FAC

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. INTRODUCTION	3
3. ETAT INITIAL.....	5
4. DESCRIPTION DU PROJET.....	9
4.1. ZAC DE PALIKA	9
4.2. CONFORTEMENT DU MONT LUCAS	10
5. SYNTHESE IMPACTS / MESURES PHASE DE TRAVAUX / IMPACTS RESIDUELS	11
6. SYNTHESE IMPACTS / MESURES PHASE D'OCCUPATION / IMPACTS RESIDUELS	17

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du projet sur vue aérienne	3
Figure 2 : Représentation de la ZAC Palika – Source EPFAG	9
Figure 3 : Rendu 3D du modelage du mont Lucas	10
Tableau 1 : Synthèse état initial et enjeux	8
Tableau 2 : Synthèse des impacts et des mesures en phase de travaux	16
Tableau 3 : Synthèse des impacts et des mesures en phase d'occupation	25

1. Préambule

Ce résumé non technique a été conçu pour faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'autorisation environnementale, notamment en fournissant de façon synthétique et non technique les éléments contenus dans l'étude, ayant conduit au choix du projet final. Une analyse de ses impacts, des mesures et des suivis mis en œuvre en faveur de l'environnement est également présentée.

2. Introduction

Les projets d'aménagement de la ZAC de Palika et le confortement du mont Lucas se situent sur la commune de Cayenne, dans le département d'outre-mer de la Guyane. Celui-ci est réalisé par l'EPFAG, Établissement Public foncier et d'Aménagement de la Guyane.

Ce projet a pour but la conception d'un quartier de ville connecté aux dynamiques urbaines de Cayenne et de Remire-Montjoly. Pour cela, environ 480 logements avec des typologies variées seront créés. L'aménagement prendra également en compte la préservation du milieu écologique en valorisant les atouts naturels du site.

Le Mont Lucas, ayant un impact direct sur le projet de la ZAC, l'EPFAG a souhaité réaliser des travaux de confortement en vue de la réalisation de la ZAC.

Le terrain est délimité de la façon suivante.

- Au nord de la résidence Saint-Martin
- A l'est de la résidence Palika
- A l'est du mont Lucas
- A l'ouest de la route de Suzini
- Au sud du poste EDF

La figure, ci-dessous, localise la zone du projet.

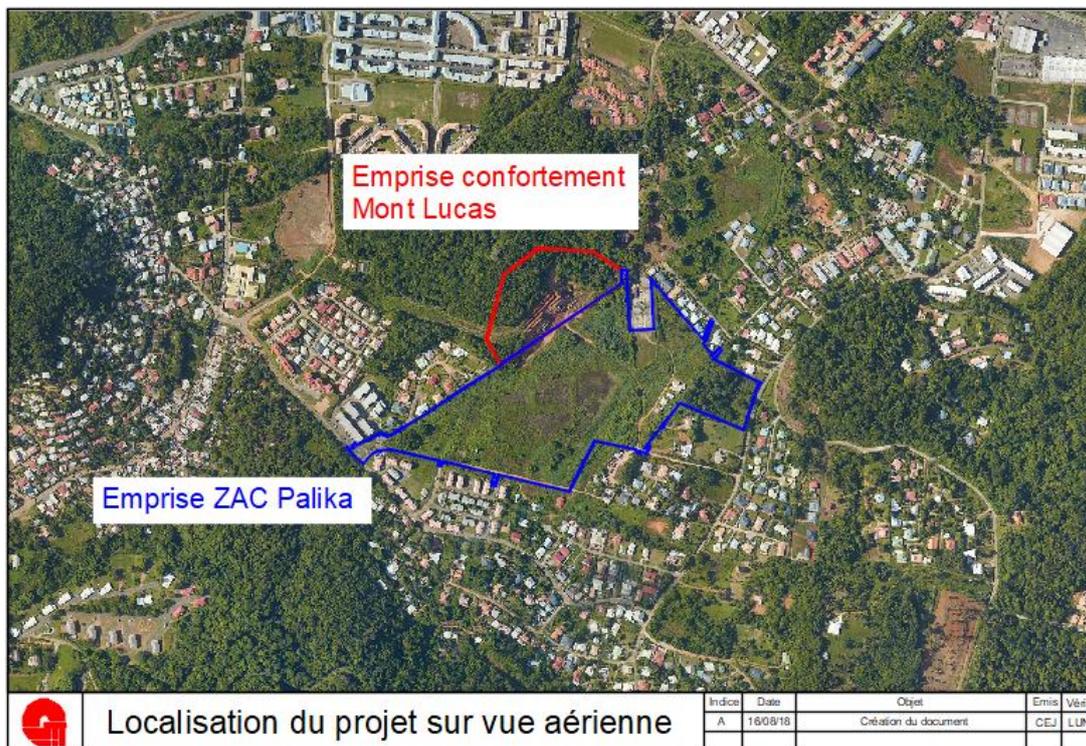


FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET SUR VUE AERIENNE

L'autorisation environnementale se structure principalement autour de deux axes forts :

- L'environnement physique et naturel, à l'échelle du périmètre de la ZAC, à savoir par exemple la climatologie, l'hydrogéologie, la pédologie, le paysage et le milieu naturel.
- Les éléments relevant de l'environnement humain : démographie, analyse socio-économique, flux et circulation, réseaux et servitudes, ou encore documents d'urbanisme.

3. Etat initial

Une synthèse des principaux éléments de l'état initial et des enjeux est présentée ci-après.

	Etat initial	Enjeux
Milieu physique	Climatologie	
	<ul style="list-style-type: none"> • Ensoleillement important, taux d'humidité élevé, vents constants et moyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Ventilation naturelle et potentiel d'énergie naturelle du rayonnement solaire
	Géologie/Géomorphologie	
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux en place de qualité passable • Sols peu ou moyennement perméables • Importantes fissures au niveau des redans du mont Lucas • Glissements au niveau de la carrière 	<ul style="list-style-type: none"> • Apport de matériaux pourrait être à prévoir • Stabilisation du front de carrière à réaliser rapidement
	Topographie	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pente du projet faible, orientée Sud / Nord-Est pour la ZAC Palika • La ZAC Palika est entourée de Monts : Mont Lucas, montagne du Tigre et Mont Saint-Martin • Pente du mont Lucas irrégulière et mouvements de terrain durant les dernières saisons des pluies 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation du relief existant • Conservation des zones basses • Remodelage du mont Lucas, protection des talus et banquettes, végétalisation • Stabiliser le versant du mont Lucas
	Réseau hydrographique	
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet non concerné par le zonage du PPRi • Projet concerné par les cartes du TRI • La ZAC Palika présente des canaux qui drainent la zone du projet et se rejettent dans la crique Montabo • Eaux de surface du mont Lucas évacuées par infiltration et par ruissellement • Buses à l'aval du projet effondrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention d'un bon écoulement des eaux du réseau hydrographique et empêcher les eaux stagnantes et de faibles profondeurs • Non-aggravation des conditions d'écoulement • Prise en compte des recommandations de la DEAL • Gestion des eaux pluviales du mont Lucas • Sécurisation du réseau des eaux pluviales à l'aval du projet
Espaces naturels		
<ul style="list-style-type: none"> • Le périmètre de Palika n'est inclus dans aucune zone de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun enjeu 	
Milieux naturels terrestres et aquatiques	Flore et habitat naturel	
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun habitat présent sur le périmètre de Palika et du mont Saint Lucas n'est considéré comme patrimonial • Aucune plante protégée ni espèce déterminante ZNIEFF • Nombreuses espèces envahissantes présentes • Présence d'un corridor écologique dégradé 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des espèces envahissantes • Restauration du corridor écologique dégradé

	Etat initial	Enjeux
	Faune	
	<ul style="list-style-type: none"> • 10 espèces d'oiseaux protégés, dont seulement 5 situées dans le périmètre opérationnel sont nicheuses • 1 espèce déterminante ZNIEFF, dont les enjeux sont faibles • 1 espèce déterminante ZNIEFF de poisson, dont les enjeux sont faibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimisation des impacts du projet sur la faune
	Qualité des eaux superficielles	
	<ul style="list-style-type: none"> • Eau superficielle de bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Garder une eau de qualité équivalente ou meilleure, en empêchant notamment le rejet des eaux usées non traitées et des déchets dans le réseau
	SDAGE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet soumis au SDAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les orientations du SDAGE
Paysages et Patrimoine culturel et architectural	Paysages	
	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion du projet entre 3 monts et au sein d'un quartier déjà urbanisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver la richesse des paysages avoisinants et leur bonne visibilité
	Patrimoine culturel et architectural	
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune particularité culturelle ou architecturale n'est présente sur le site et ses alentours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun enjeu
Milieu humain	Population	
	<ul style="list-style-type: none"> • Population en hausse sur Cayenne et sur Rémire-Montjoly. • 50% de la population a moins de 30 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'augmentation de population et proposer une offre de logements, d'équipements et de services pour la population actuelle et future
	Urbanisme	
	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle soumise au PLU de la ville de Cayenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des directives du PLU
	Habitats	
	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats collectifs, individuels groupés et individuels diffus sur la zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une réponse en logement, commerces, équipements publics en cohérence avec les besoins de la population et la structure des ménages
	Eaux usées	
	<ul style="list-style-type: none"> • Zone en assainissement collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un raccordement des eaux usées sur le réseau collectif de la CA CL
	Eau potable	
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'eau potable existant en limite de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à tout habitant l'accès à l'eau potable en quantité et qualité satisfaisantes 	

	Etat initial	Enjeux
	Réseau électrique	
	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un réseau électrique à proximité Présence d'un pylône HTB proche du versant du mont Lucas 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à tout habitant le raccordement au réseau électrique et la fourniture continue de courant Confortement du Mont pour sécuriser les infrastructures EDF
	Déchets	
	<ul style="list-style-type: none"> Collecte régulière des déchets, existante dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre la collecte régulière des déchets ménagers, des déchets verts et des encombrants à l'ensemble des habitants tout en limitant les nuisances olfactives
	Infrastructures routières	
	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'infrastructures qui entourent le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Se raccorder sur les terrains existants et conserver les accès existants Assurer des profils en long et en travers conforme à la réglementation en vigueur, notamment en matière de PMR
	Transport en commun	
	<ul style="list-style-type: none"> Zone actuellement desservie par les lignes 3, PC1 et PC2, et par la ligne scolaire RM-5A 	<ul style="list-style-type: none"> Développer le réseau de transport en commun au sein de la ZAC Intégrer le projet du TCSP dans le plan d'aménagement de la ZAC
	Activités et commerces	
	<ul style="list-style-type: none"> Activités et commerces présents en périphérie de la zone du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des activités et commerces, au sein du projet, en adéquation avec les besoins de la population
Qualité de l'air		
<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'air satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver une qualité de l'air satisfaisante, et ce, malgré l'augmentation continue d'activités et de trafic 	
Environnement et qualité de vie	Ambiance sonore	
	<ul style="list-style-type: none"> Volume sonore respectant les normes en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter et réduire les nuisances sonores
	Hygiène et sécurité publique	
<ul style="list-style-type: none"> Absence de squat ou logement illégal Dépôts d'ordures sauvages par endroit Contamination sur certains points en métaux, en hydrocarbures totaux 	<ul style="list-style-type: none"> Eclairage des voies Augmenter la sécurité publique à tout moment de la journée et en tout lieu Limiter les gîtes larvaires Limiter les dépôts d'ordures sauvages Etude spécifique pour localiser les zones à risques, pour préciser les niveaux de pollution et leur dangerosité pour la santé humaine. 	

Etat initial	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none">• Respecter les recommandations du diagnostic de pollution (évacuer les déchets du site, empêcher le contact avec les sols superficiels au niveau des habitations ...)

TABLEAU 1 : SYNTHESE ETAT INITIAL ET ENJEUX

4. Description du projet

4.1. ZAC de Palika

Le projet d'aménagement urbain de l'opération Palika d'une **étendue de 14 ha** s'inscrit dans le cadre des orientations de développement urbain visant à doter la ville de Cayenne des qualités d'une capitale régionale.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu la construction de :

- environ 400 logements répartis en individuels, collectifs et intermédiaires,
- un libre-service d'une surface d'environ 200 m²,
- une crèche d'une surface d'environ 300 m²,
- un ensemble paramédical (laboratoire, médecin généraliste, kiné, etc...) d'une surface totale comprise entre 100 et 400 m²,
- un groupe scolaire de 16 classes,
- d'espaces publics équipés de promenades, de parcours sportifs ainsi que de zones d'activités ludiques pour les enfants.

Une vue de l'opération est présentée ci-après :

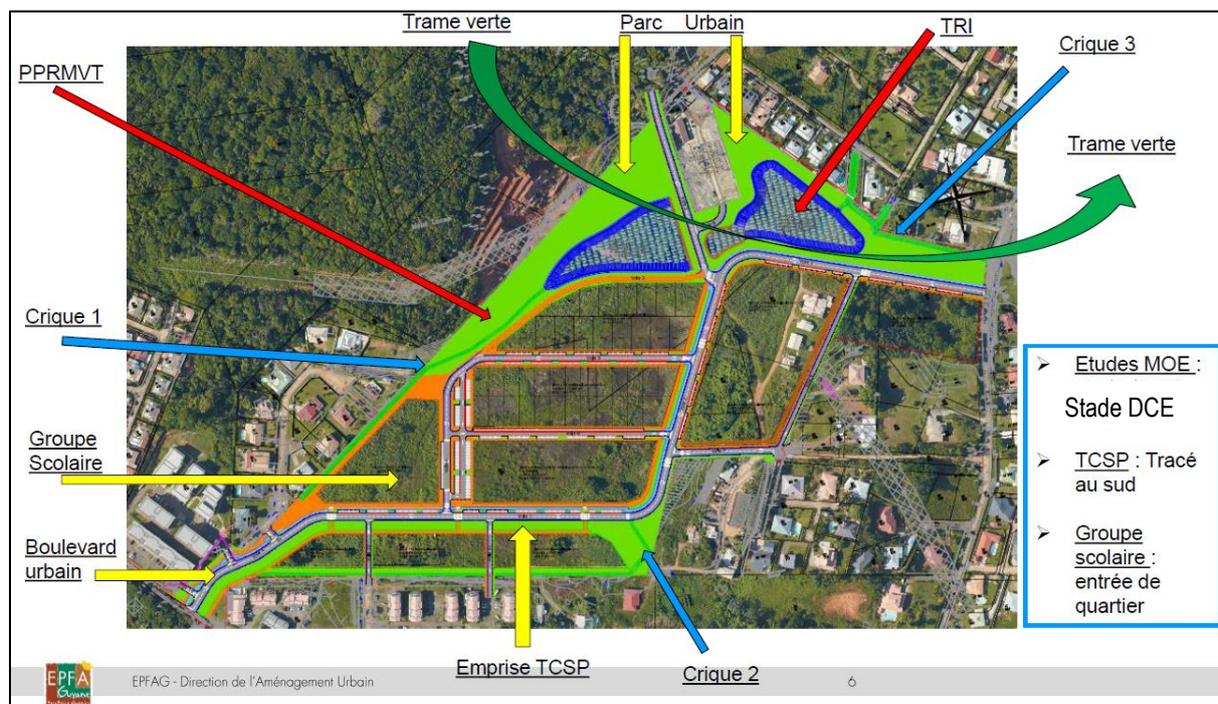


FIGURE 2 : REPRESENTATION DE LA ZAC PALIKA – SOURCE EPFAG

Le projet est conçu afin de densifier et dynamiser le site tout en conservant son caractère naturel. Les grandes lignes du projet sont :

- un maillage du quartier : voie TCSP, des liaisons douces, des liaisons pédestres et sportives,
- une offre d'habitats : petits collectifs, habitats intermédiaires et individuels,
- la création d'équipements : un groupe scolaire, une crèche, un libre-service, un ensemble paramédical, des parcours sportifs, des zones d'activités ludiques pour les enfants.

La ZAC Palika a été construite autour d'invariants du fait du projet de TCSP de l'agglomération, des emprises réservées au PLU de Cayenne, des trames vertes et bleues, des contraintes de desserte et des contraintes géotechniques.

Le projet s'est structuré au travers plusieurs contraintes telles que la ligne EDF Haute Tension traversant le site, le poste EDF réalisant une enclave dans le projet, une zone de forêt à protéger, la crique Montabo et ses

affluents, des habitations illégales, l'exploitation d'une carrière illégale sur le mont Lucas et la problématique de mouvements de terrain, etc. Une partie de ces contraintes est illustrée sur la prochaine figure.

La ZAC de Palika a pour objectifs de :

- Contribuer à la réunification du territoire de Cayenne,
- Contribuer au désenclavement des quartiers,
- Structurer un pôle urbain favorisant le développement de la mixité fonctionnelle des quartiers en les dotant de nouvelles fonctions urbaines (services, loisirs, commerces, etc.)
- Améliorer les conditions de vie des habitants, notamment par la diversification et la mixité urbaine,
- Offrir un cadre de vie de haute qualité paysagère et environnementale.

Afin de répondre à ces objectifs, il est prévu de :

- Créer une offre nouvelle d'environ 400 logements,
- Affirmer une mixité urbaine : habitats, commerces, services et équipements,
- Offrir des espaces collectifs qualifiés où les atouts naturels du site sont valorisés (végétation, eau, perspectives),
- Préserver les risques naturels et protéger les équilibres naturels.
- Le coût total des travaux de viabilisation primaire et secondaire est estimé à 15,2 millions d'euros.

4.2. Confortement du mont Lucas

Le front de carrière du mont Lucas ne fait pas partie du périmètre opérationnel de la ZAC de Palika, mais implique une contrainte importante d'aménagement pour la ZAC, car les infrastructures (voirie et réseaux) et les constructions sont directement impactées par un recul obligatoire vis-à-vis de la zone d'influence du glissement de terrain du Mont.

L'EPFAG a donc souhaité faire réaliser des travaux de confortement du mont Lucas en vue de la réalisation de la ZAC Palika, le but étant de permettre la construction, en toute sécurité sur le périmètre opérationnel de la ZAC.

Ces travaux consisteront en un remodelage du mont Lucas, la mise en place de protections des talus et des banquettes, la gestion des eaux de ruissellement ainsi que revégétalisation du site.

La figure ci-dessous présente un rendu 3D du modelage du mont Lucas. Les zones en vert représentent les banquettes, elles possèdent une pente légère vers le talus amont. Les zones de couleur marron sont les zones de talus, fortement pentés.

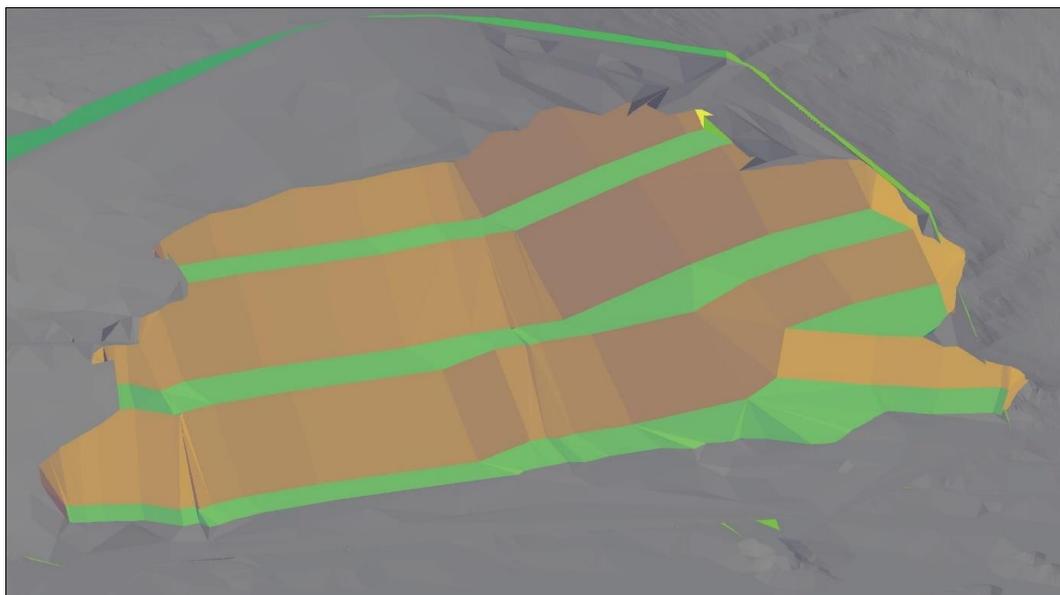


FIGURE 3 : RENDU 3D DU MODELAGE DU MONT LUCAS

5. Synthèse impacts / mesures phase de travaux / Impacts résiduels

Le tableau ci-dessous reprend les impacts et les mesures associées durant les travaux.

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES	ATTEINTES RESIDUELLES APRES MESURES
Climatologie			
Le projet va impliquer une légère augmentation du trafic, mais il est déjà situé sur une zone à forte croissance démographique.	En raison de son échelle et de sa nature, le chantier ne sera pas susceptible d'entraîner des effets significatifs sur le climat.	<p>Aucune mesure n'est à prévoir.</p> <p>La circulation liée aux travaux sera limitée par la réutilisation des déchets des travaux de sécurisation du mont Lucas pour la ZAC de Palika dans leur intégralité, ainsi que par la réutilisation de la terre végétale de la ZAC dans son intégralité.</p>	Non significative
Pollution des sols			
La phase travaux est source de trafic important de véhicules, de manipulation de produits à caractère polluant et de remaniement des sols en place.	<p>L'utilisation et le stockage de produits dangereux sur site peuvent entraîner des risques de pollutions accidentelles. Les engins de chantier peuvent, quant à eux, provoquer des pollutions chroniques liées à des fuites de carburants et d'huiles.</p> <p>L'imperméabilisation des sols empêchera le rechargement de la nappe par infiltration des eaux pluviales et le déversement accidentel de produits polluants pourra causer une pollution de la nappe.</p>	<p>Les engins et matériels seront en bon état de fonctionnement et seront vérifiés régulièrement.</p> <p>Les entreprises présenteront un plan d'amélioration qualité et un plan particulier de sécurité et de protection de la santé qui sera validé par la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et contrôleur SPS.</p> <p>En cas de pollution de faible ampleur, un décapage et une évacuation vers la filière de traitement seront mis en place.</p> <p>En cas de pollution de grande ampleur, des techniques seront définies en fonction du diagnostic.</p> <p>Les mesures prises dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées permettront d'éviter toute pollution des eaux.</p> <p>Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé sur le mont Lucas afin de garantir la réutilisation des déchets de terrassement sur la ZAC. Un second diagnostic sur la ZAC a été effectué pour garantir l'absence de pollution des terres réutilisées.</p>	Non significative

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES	ATTEINTES RESIDUELLES APRES MESURES
Topographie			
<p>La phase travaux entrainera une modification du modelage du terrain pour la ZAC de Palika.</p> <p>Le mont Lucas sera remodelé afin d'assurer sa stabilité.</p>	<p>Les travaux de la ZAC nécessiteront le remblaiement des ilots, provoquant de fortes quantités de matériaux d'apport.</p> <p>Le confortement du mont Lucas engendrera une quantité de déblais à évacuer importante.</p>	<p>Significatifs</p> <p>L'ensemble des déchets de terrassement du mont Lucas seront réutilisés comme matériaux d'apport pour la ZAC.</p> <p>L'imperméabilisation des zones naturelles sera compensée par une bonne gestion des eaux pluviales.</p> <p>Le confortement du mont Lucas assurera la stabilité de celui-ci. Un suivi de la zone instable sera mis en place afin de comprendre les déplacements de surface et le fonctionnement hydrogéologique de la zone.</p>	<p>Positif</p>
Eaux de surface et eaux pluviales			
<p>Les travaux entraineront des déplacements de matériaux ainsi qu'un recalibrage et un déplacement de la crique.</p>	<p>L'impact majeur proviendra des risques de transfert de matières en suspension vers les eaux superficielles. Ces particules pourront entrainer un colmatage des fossés, ouvrages hydrauliques et criques.</p> <p>Les déchets de chantier pourront également perturber ou bloquer les écoulements, s'ils ne sont pas correctement stockés et évacués (gravats, ciment, bout de bois, plastique...)</p> <p>Des pollutions localisées pourraient intervenir (déversement de produits polluants : huiles, peintures, essence...), mais seront limités en termes de volume.</p>	<p>Significatifs</p> <p>Les installations de chantier seront implantées en zone non vulnérable pour la ressource en eau.</p> <p>Les engins utilisés respecteront les réglementations en vigueur.</p> <p>Ils ne seront pas entretenus sur place, mais dans des lieux destinés à ces opérations.</p> <p>Les huiles usagées seront récupérées et remises à une société agréée pour en assurer le stockage dans les règles.</p> <p>Tous les produits présentant un risque de perturbation forte de la qualité de l'eau (hydrocarbures, laitiers de ciment...) seront stockés sur une cuvette de rétention étanche et couverte, éloignée des ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales.</p> <p>Les travaux seront effectués en majorité en saison sèche ce qui limitera fortement les rejets de matières en suspension dans les eaux de surface. En fin de journée, le chantier s'arrêtera en laissant une surface régulière bien compactée, ce qui évitera les dégâts dus à l'érosion et à l'imbibition profonde du sol remanié.</p> <p>Les chefs de chantier seront informés de la conduite à tenir en cas de déversement de produits polluants, et disposeront de kits antipollution d'une capacité d'absorption de 90 l.</p>	<p>Négligeable à faible</p>

PHASE TRAVAUX	EFFETS		MESURES	ATTEINTES RESIDUELLES APRES MESURES
			<p>Le bassin de rétention sera réalisé dans un premier temps, avec des fossés drainants. Le bassin servira alors de bassin de décantation avec un dispositif de rétention des matières en suspension et de confinement en cas de pollution.</p> <p>Les eaux pluviales du mont Lucas seront envoyées dans le bassin de rétention.</p> <p>Les deux buses effondrées, situées à l'aval du projet seront remplacées par un dalot.</p>	
Protection des espèces et milieux naturels /Habitats /Faune /Flore				
<p>Le site Palika apparaît comme très dégradé et ne comportant que peu d'enjeux sur la zone du projet.</p>	<p>Le déboisement et défrichage du site induisent la disparition des habitats naturels associés.</p> <p>Le chantier induit un risque d'écrasement et de piégeage par les engins de chantier des animaux peu mobiles.</p> <p>La circulation des engins de travaux sera source de dérangement pour la faune, et de destruction de leur lieu de reproduction.</p> <p>Le projet prévoit la destruction et le remblaiement de zones humides.</p> <p>Le projet présente un risque de prolifération d'espèces envahissantes en phase chantier.</p> <p>Espèces protégées inventoriées sur le site : Héron strié, Aigrette bleue, Urubu noir, Buse à gros bec, Râle kiolo, Martinet de Cayenne, Caracara à tête jaune, Faucon des chauves-souris, Batara huppé, Troglodyte à face pâle</p>	Significatifs	<p>L'emprise des travaux sera délimitée précisément et réduite au maximum afin de limiter les incidences.</p> <p>Les canaux fonctionnels seront restaurés et deux bassins de rétention en eau et végétalisés seront créés. Ils permettront, notamment, la reconstitution d'un habitat humide.</p> <p>Des zones de plantations d'espèces hydrophytes et arbustives en bordure et au sein même de ces eaux humides seront réalisées. Un suivi de leur qualité biologique sur les premières années d'exploitation sera, également, réalisé. Les flancs de la carrière feront l'objet d'une restauration.</p> <p>Les noues seront plantées d'espèces locales.</p> <p>Les espèces exotiques envahissantes seront enfouies afin de limiter leur extension.</p> <p>Le défrichage sera réalisé en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune protégée.</p> <p>Un dossier de dérogation, concernant les espèces protégées nicheuses sur le site (Héron strié, Râle kiolo et Buse à gros bec), présente les mesures compensatoires à mettre en place afin de limiter, au maximum, les impacts sur ces espèces.</p>	Négligeable à faible

PHASE TRAVAUX	EFFETS		MESURES	ATTEINTES RESIDUELLES APRES MESURES
	Espèces déterminantes ZNIEFF : <ul style="list-style-type: none"> • Lézard coureur incertain • <i>Hyphessobrycon simulatus</i> 			
Paysages				
Les travaux sur la zone du projet provoqueront un changement temporaire du paysage.	Les travaux entraineront une modification temporaire des perceptions paysagères du site, du fait : de la mise en place de dispositifs de délimitation du chantier, <ul style="list-style-type: none"> • de l'intervention d'engins de travaux publics, • des terrassements et autres travaux de génie civil, • de la présence des déchets sur le chantier. 	Non significatifs	Les mesures principales consisteront en une remise en état du site en fin de travaux : nettoyage des zones d'installation de matériel ainsi que d'éventuelles zones de dépôts, enlèvement des déchets... Les déchets seront éliminés régulièrement dans des filières agréées, conformément à la réglementation.	Non significative
Réseau d'eaux usées				
Les travaux entraînent la mise en place d'installations sanitaires mobiles.	La présence de personnel engendrera des eaux sanitaires.	Non significatif	Les installations sanitaires mobiles de chantier devront ne pas avoir de défluent (WC chimique), afin d'éviter tout risque d'atteinte des sols et des eaux.	Non significative

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES	ATTEINTES RESIDUELLES APRES MESURES
Gestion des déchets			
<p>Les travaux engendrent la production de déchets ménagers, de déchets verts et de déchets matériaux.</p>	<p>Une production de déchets sera effective lors de la phase de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> déblais excédentaires ou non utilisables, déchets produits par les travaux, déchets produits par le personnel des travaux, déchets verts. 	<p>Significatifs</p> <p>Les entreprises fourniront un schéma d'organisation et de gestion des déchets conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Le chantier sera propre avec un ramassage, un stockage et une élimination des débris. Le maître d'ouvrage veillera à la mise en décharge et au traitement des déchets.</p> <p>Il sera interdit de brûler les déchets et de les stocker sur le domaine public ou de les déposer en un lieu non autorisé.</p> <p>Les déchets initialement présents sur la zone seront évacués et conduits en décharges agréées.</p> <p>Les déblais excédentaires seront réutilisés, au maximum, dans la mesure du possible.</p>	<p>Non significative</p>
Gêne circulatoire et sonore			
<p>L'ensemble des travaux entraîne un trafic quotidien de véhicules lourds.</p>	<p>Une augmentation du flux de véhicules sera générée par les travaux.</p> <p>La circulation des engins et l'utilisation des machines seront source de nuisances sonores.</p>	<p>Non significatifs</p> <p>Les entreprises se conformeront aux réglementations en vigueur, dont le Code de la route.</p> <p>Les flux de camions seront faibles du fait du non-apport ou export de matériaux.</p> <p>Des mesures de bruit inopinées seront réalisées</p> <p>Les horaires des chantiers pourront être adaptés.</p>	<p>Non significative</p>
Qualité de l'air			
<p>Les travaux engendrent un trafic de véhicules lourds pour la réalisation des différentes phases de chantier.</p>	<p>Les gaz d'échappement des engins, les émanations toxiques lors de l'épandage du bitume et l'envol de poussières seront source de nuisances.</p>	<p>Non significatifs</p> <p>Les vitesses des engins de chantier seront régulées.</p> <p>Un arrosage régulier des zones sensibles sera réalisé.</p> <p>Les engins devront être correctement entretenus et conformes aux législations et normes en vigueur.</p>	<p>Non significative</p>

PHASE TRAVAUX	EFFETS	MESURES	ATTEINTES RESIDUELLES APRES MESURES
Hygiène / salubrité publique / Sécurité publique			
<p>Les travaux d'aménagement provoquent des risques pour la santé lors de la réalisation des différentes phases du chantier.</p>	<p>Les travaux sont source de nuisances potentielles indirectes des effets sur la qualité de l'air, la sécurité.</p> <p>Le bruit quant à lui, sera un impact direct.</p>	<p>Non significatifs</p> <p>Le personnel de chantier devra porter les EPI adaptés à la tâche et à l'environnement ambiant.</p> <p>Un arrosage régulier des zones sensibles sera réalisé.</p> <p>Les gîtes larvaires des lieux de stockage seront détruits.</p> <p>Les matériels et engins devront être conforme aux normes et législation en vigueur.</p> <p>Le chantier sera clôturé et signalé.</p> <p>Un coordinateur SPS sera mandaté sur le chantier afin de contrôler et valider le bon déroulement du chantier d'un point de vue de la sécurité, de l'hygiène et de la santé.</p>	<p>Non significative</p>

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES EN PHASE DE TRAVAUX

6. Synthèse impacts / mesures phase d'occupation / Impacts résiduels

Le tableau suivant présente les impacts et mesures vis-à-vis des contraintes et points sensibles relevés lors de l'état initial et n'ayant pu être évités lors de la conception du projet.

	ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES		
Milieu physique	Climatologie					
	Le site présente un ensoleillement et une pluviométrie importants, un taux d'humidité élevé, des vents constants et moyens qui sont typiques du climat guyanais.	Le projet consiste en la construction de 400 logements environ, de quelques commerces, d'un groupe scolaire et d'un parc paysager.	Le projet n'est pas de nature à modifier directement le climat à l'échelle locale ou régionale.	Non significatifs	Le projet prévoit la mise en place de modes doux, des vitesses réduites, des attentes pour le futur bus en site propre et des arrêts pour les bus actuels. Le projet prévoit des équipements de proximité tels que des commerces et une école. Il prévoit, également, de créer un parc arboré et des noues plantées.	Non significative
	Risque d'inondation et de mouvement de terrain					
	Le projet est concerné par le futur PPRI et les cartes actuelles du TRI. Le projet est soumis au PPR Mouvements de terrain au niveau du mont Lucas.	Les habitations seront construites en accord avec le règlement du PPR Mouvements de terrain et PPR Inondation.	PPRI : Le projet est situé en zone d'aléas de faible à fort concernant la parcelle de la ZAC. PPR Mouvements de terrain : Une partie du projet est située en zone rouge et en zone bleue (B3)	Significatifs	Les bâtiments seront, au minimum, construits à + 0,50 m par rapport aux isolignes de référence transmises par la DEAL. Aucune habitation n'est prévue dans la zone rouge. Les habitations en zone bleue (B3) feront l'objet de constructions adaptées. Une étude géotechnique a été réalisée par le maître d'ouvrage en phase AVP. Après travaux, la stabilité du Mont sera assurée via des observations du déplacement des masses par topographie et par inclinomètre. Les niveaux piézométriques pourront, également être vérifiés. Des visites permettront, aussi, de vérifier le bon fonctionnement des drainages et des géocomposites.	Positif

		ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES	
Risque de pollution	Pollution des sols					
	<p>Une entreprise de BTP stocke des engins en fin de vie sur une parcelle du projet. Contamination sur certains points en métaux, en hydrocarbures totaux</p>	<p>Le projet consiste en la construction de 400 logements environ, d'un groupe scolaire et d'un parc paysager.</p>	<p>La pollution potentielle sera purgée de façon à ce qu'il n'y ait pas d'installation potentiellement polluante sur le site.</p>	<p>Non significatifs</p>	<p>La signalisation du réseau viaire permettra de diminuer le risque de pollution accidentelle. L'intégralité des eaux de voirie sera collectée. Tous les matériaux polluants et déchets seront retirés du site. La couche de sol superficiel au niveau des zones impactées par les métaux lourds et les HCT sera recouverte. Dans le cas contraire, le contact des sols superficiels au niveau des lots d'habitation sera empêché en mettant en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une dalle béton au niveau des bâtiments, • une couche de grave et de bitume au niveau des stationnements et des voiries, • une couche de terre végétale d'environ 30 cm séparée des terres sous-jacentes par un grillage avertisseur au droit des espaces verts. 	<p>Non significatif</p>
	Pollution des eaux souterraines					
<p>Les sols argileux peu perméables ne favorisent pas l'infiltration vers les eaux souterraines.</p>	<p>Le projet ne prévoit pas la construction de zone industrielle.</p>	<p>L'imperméabilisation des sols empêchera le rechargement de la nappe par infiltration. L'absence d'activité potentiellement polluante limitera la pollution des eaux souterraines.</p>	<p>Peu significatifs</p>	<p>Les mesures prises dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines.</p>	<p>Non significatif</p>	

	ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES	
	Qualité des eaux superficielles				
	Les eaux superficielles sont classées en bon état écologique.	Le projet prévoit la création d'un réseau des eaux usées séparatif limitant la pollution du milieu.	<p>Pollution chronique par lessivage des chaussées.</p> <p>Pollution accidentelle suite à un accident de la circulation d'un véhicule transportant un produit polluant.</p> <p>Déchets abandonnés par les visiteurs ou les riverains</p>	<p>Significatifs</p> <p>Entretien régulier des fossés, et des espaces verts pour éviter l'accumulation des matières organiques et matières polluantes au fond des ouvrages.</p> <p>Boues issues du curage, évacuées vers un site approprié en fonction de leur degré de contamination.</p> <p>Suivi visuel du réseau d'eaux pluviales.</p>	Non significatif
	Paysage et patrimoine archéologique				
Paysage	La zone se situe entre 3 monts et un quartier déjà urbanisé.	Le projet Palika s'insère dans le paysage actuel.	<p>L'impact paysager du projet sur le site est principalement lié à la disparition de la végétation existante au profit d'un espace urbain.</p> <p>Le Mont sera consolidé par la mise en place de redans qui seront revégétalisés.</p>	<p>Significatifs</p> <p>L'équipe d'urbanisme du projet s'est attachée à proposer un projet paysager de qualité, adapté au site.</p> <p>Le paysage au niveau du Mont sera amélioré.</p> <p>La vue depuis le parc urbain sera axée sur les monts voisins</p>	Non significatif

		ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES	
Milieux naturels terrestres et aquatiques	Habitat naturel et flore					
	<p>Le périmètre de Palika n'est inclus dans aucune zone de protection</p> <p>Il n'y a aucun habitat présent sur le périmètre de Palika et du mont Saint Lucas qui est considéré comme patrimonial. Il n'y a aucune plante protégée ni espèce déterminante ZNIEFF sur le projet.</p> <p>La zone comprend de nombreuses espèces envahissantes présentes. Le projet est sur un corridor écologique dégradé.</p>	<p>Le projet prévoit la réhabilitation de la carrière illégale sur le mont Lucas, aucune construction ne sera réalisée dessus.</p> <p>Le projet remblaie en zone humide et réaménage les canaux.</p> <p>Le projet prévoit la destruction des espèces envahissantes</p>	<p>Le corridor dégradé entre le mont Lucas et le mont Saint-Martin est rouge.</p> <p>Il va y avoir une perte de zone humide sur le site</p> <p>Il y a aura une diminution des espèces envahissantes</p>	Significatifs	<p>Renforcement du corridor dégradé et réhabilitation du mont Lucas dégradé.</p> <p>Réalisation de dossier de dérogation pour les espèces protégées.</p> <p>Suivi environnemental par un écologue en phase étude, chantier et post chantier.</p> <p>Une zone humide sera recréée dans le parc paysager.</p> <p>Les essences utilisées seront locales.</p>	Négligeable à faible
	Faune					
	<p>Sur l'emprise élargie du projet il a été recensé 10 espèces d'oiseaux protégés dont 5 situées dans le périmètre opérationnel sont nicheuses.</p> <p>Une espèce de poisson déterminante ZNIEFF a été repérée, dont les enjeux sont faibles.</p>	<p>Le projet sera défiché pour être remodelé.</p>	<p>Il y aura une destruction de nid des espèces nicheuses et une destruction des zones de repos ou de chasses des autres espèces.</p>	Significatifs	<p>Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de reproduction.</p> <p>Le parc paysager prévoit des essences qui seront favorables au retour des populations après travaux.</p> <p>Le parc paysager sera créé en premier sur la ZAC de manière à renforcer le corridor écologique plus vite.</p>	Négligeable à faible

		ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES	
Les réseaux	Eaux de surface et eaux pluviales (quantitatif)					
	Des canaux drainent la zone du projet et se rejettent dans la crique de Montabo. Il n'existe actuellement aucun réseau enterré d'eaux pluviales sur la parcelle sauf des busages ponctuels. Les eaux de surface sur le versant du mont Lucas s'évacuent par infiltration et par ruissellement empruntant la ligne de plus grande pente.	Le réseau d'eaux pluviales du projet récupèrera l'ensemble des eaux de la zone. Les eaux pluviales du Mont seront récupérées via des fossés imperméabilisés et seront rejetées dans le bassin de rétention.	L'imperméabilisation du sol va engendrer une augmentation du ruissellement des eaux de pluie et donc des volumes arrivant à l'exutoire.	Significatifs	Les deux buses béton effondrées à l'aval du projet seront reprises. Mise en place d'un système de rétention, dimensionné pour une pluie de période de retour de 20 ans, dont le débit de fuite sera régulé pour ne pas dépasser le débit admissible par les buses. La gestion des eaux pluviales du Mont permettra d'assurer sa stabilité.	Non significatif
	Réseau d'eau potable / sécurité incendie					
	Un réseau d'eau potable existe en limite du projet et une antenne dessert d'anciennes habitations illégales, avec la présence de compteurs d'eau.	Les futurs logements seront raccordés au réseau public d'eau potable existant.	Alimentation de chaque parcelle en eau potable. Obligation de prendre en compte la protection incendie.	Significatifs	Des poteaux incendie seront installés sur la zone en respectant les distances règlementaires entre chaque hydrant. En chaque point du réseau, il sera assuré en permanence les conditions de débit, de volume et de pression règlementaire.	Non significatif
	Réseau d'eaux usées					
Il est prévu au schéma directeur d'assainissement un raccordement à moyen terme de la zone de Palika.	Le réseau d'assainissement des eaux usées sera de type collectif et permettra de traiter l'ensemble des aménagements projetés. Il sera séparatif du réseau des eaux pluviales.	La construction des habitations, des commerces et du groupe scolaire va générer une charge hydraulique de 304 m ³ /j et une charge organique de 122 kg de DBO ₅ /jour.	Significatifs	Les effluents se rejettent dans le réseau communal de la CACL et iront rejoindre la station d'épuration Leblond qui a été dimensionnée en fonction.	Non significatif	
Réseau viaire						

		ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES	
		<p>Le site est desservi par les voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> A l'est la route de Suzini Au nord la route de Baduel Au sud la route des Encens A l'ouest le chemin de Troubiran à Cabassou 	<p>Le projet prévoit des rues à double-sens autorisant le stationnement latéral pour les voies primaires et secondaires et à sens unique pour les voies tertiaires.</p> <p>L'accès au site se fera via les routes d'accès aux lotissements avoisinants.</p>	<p>La circulation automobile sur la rue des Encens et la route de Suzini sera plus importante.</p>	<p>Significatifs</p> <p>La signalisation et les limitations permettront de réduire le risque d'accident sur la zone et sur la rue des Encens.</p> <p>Au sein du projet, les traversées des voies seront balisées par les passages piétons.</p> <p>Les trottoirs sont séparés de la chaussée par un terre-plein planté et arboré ou par la crique.</p> <p>Des voies cyclables seront mises en œuvre et séparées de la chaussée.</p>	<p>Négligeable à faible</p>
Documents d'urbanisme et planification	Plan Local d'Urbanisme					
	<p>La parcelle est soumise au PLU de la ville de Cayenne.</p> <p>Le projet est en zone AU : zone à urbaniser à court et moyen terme. Le confortement du mont Lucas est en zone N (zone naturelle)</p> <p>La zone fait également partie de l'OIN n°1 sur la commune de Cayenne.</p>	<p>Le projet visera à respecter les directives du PLU et de l'OIN.</p>	<p>Le projet est compatible avec les contraintes du PLU.</p> <p>Le projet prévoit un développement urbain durable, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques, d'équipements publics et de transports.</p>	<p>Positifs</p> <p>Aucune mesure spécifique n'est prévue pour la ZAC. <i>Compatible</i></p> <p>Le projet est en accord avec les enjeux de l'OIN.</p> <p>Le projet sur le mont Lucas fera l'objet d'un permis d'aménager.</p>	<p>Non significatif</p>	
	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux					

	ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES	
	Le SDAGE fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin hydrographique de la Guyane	Le projet sera compatible avec les 5 orientations du SDAGE.	La mise en place nécessitera la destruction d'une partie de la zone humide.	Positifs Le projet prévoit le raccordement au réseau d'alimentation en eau potable de la CACL. Il prévoit également la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées et le raccordement sur le réseau communal. L'étude d'impact comporte une analyse de la qualité de l'eau des cours d'eau traversant le projet en saison sèche et en saison des pluies. Un corridor écologique sera maintenu entre le mont Lucas et la crique traversant le projet. <i>Compatible</i>	Non significatif
	Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées				
	Il est prévu au schéma directeur d'assainissement un raccordement à moyen terme de la zone de Palika.	Le site sera de type assainissement collectif.	Les rejets liés au nombre de pensionnaires des futurs établissements vont générer des eaux usées supplémentaires	Positifs Le réseau d'assainissement des eaux usées sera collectif, enterré, séparatif des eaux pluviales et raccordées au réseau communal de la CACL. <i>Compatible</i>	Non significatif
	Population				
Milieu humain	Cayenne et Rémire-Montjoly connaissent une augmentation de leur nombre d'habitants.	Le projet propose environ 400 logements.	Ces nouveaux logements permettront de répondre à la demande de logements de la ville de Cayenne.	Positifs Impact positif, pas de mesure supplémentaire	Positif

		ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES		
		Collecte des déchets					
		Sur la commune de Cayenne, la collecte et le traitement des déchets sont des compétences de la CACL. Les déchets ménagers sont évacués vers la décharge des Maringouins de Cayenne alors que le recyclage est acheminé vers le centre de tri sur la Matourienne.	Le projet entraîne la construction de logements et de commerces.	La densification des habitations sur la zone va accroître le volume de déchets produits sur la zone.	Non significatifs	Des points de collecte proches et accessibles à tous seront mis en place ainsi qu'un système de ramassage des ordures.	Non significatif
		Qualité de l'air					
Environnement et qualité de vie		La qualité de l'air en Guyane est très variable en fonction des saisons et le projet se situe en zone urbaine.	Le projet consiste en la construction de bâtiments d'habitation, de commerces et de groupe scolaire.	L'augmentation du trafic générera des émissions de gaz susceptibles de dégrader la qualité de l'air. Il n'y aura cependant pas d'activité potentiellement polluante dans la zone à aménager.	Peu significatifs	Rejets atmosphériques extrêmement difficiles à quantifier. Limitation de la vitesse de circulation des engins motorisés.	Non significatif
		Ambiance sonore					
		Le site n'est pas situé en zone de nuisance sonore pour les infrastructures routières. Les mesures sonores effectuées sur le site montrent des niveaux d'intensité faible même à proximité du poste EDF.	Le projet induira une augmentation de la circulation.	Les nuisances seront limitées, car le stationnement, correctement réparti, limitera la concentration des nuisances des véhicules motorisés.	Peu significatifs	Limitation de la vitesse de circulation des engins motorisés par la mise en place de plateaux surélevés pour casser la vitesse et sécuriser les traversées piétonnes.	Non significatif

ÉTAT INITIAL	PROJET	EFFETS	MESURES	
Hygiène, salubrité publique et sécurité publique				
<p>Une parcelle du projet stocke des engins en fin de vie ainsi que du matériel divers et varié. Il s'agit d'une entreprise de BTP. Le site est également propice à la formation des gîtes larvaires.</p>	<p>L'aménagement comprend un réseau des eaux usées et la création de réseaux d'eaux pluviales ouverts ou enterrés. Le projet prévoit la création d'un réseau viaire adapté au trafic et dont le réseau d'éclairage est fonction du type de voie.</p>	<p>Voies de circulation potentiellement accidentogènes. Aménagements hydrauliques pouvant comporter des risques de chutes et de noyades, mais également constituer des milieux favorables au développement des moustiques</p>	<p style="text-align: center;">Significatifs</p> <p>L'ensemble des ouvrages sera étudié de façon à limiter au maximum la création de gîtes larvaire. Le bassin sera conçu conformément aux prescriptions de sécurité sur ce type d'installation. La signalisation et les limitations de vitesse permettront de réduire le risque d'accident sur la zone.</p>	<p>Non significatif</p>

TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES EN PHASE D'OCCUPATION